



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

Convocation adressée aux
délégués le :

06 février 2026

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 27
- Votants : 38

Délibération

mise en ligne le :

19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le six février, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMET, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, Mme Sandra BABLIN, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Christophe DRUELLES, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Kévin DEGREAU, Mme Anne-Sophie DUBOIS, Mme Joëlle FONTAINE, M. Patrice FRERE, M. Olivier GACQUERRE, M. André GUILLOU, M. Frédéric WALLET, M. Paul DRON, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT,

Ont donné procuration : Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Monsieur Jérôme DEMULIER à Madame Pascale JOURDAIN, Monsieur Nicolas FRANCKE à Madame Sandra BABLIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Sébastien OGEZ, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET, Monsieur Geoffrey MATHON à Mme Monique ZARABSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

1A - PROCEDURE DE NEUTRALISATION BUDGETAIRE DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Pour 2026, le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de neutraliser le montant de l'amortissement se rapportant aux subventions versées suivantes :
 - Subvention d'équipement au budget annexe Bâtiments au compte 20415332 : 373 616.00 € ;

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

1 B – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**LISTE DES
DELIBERATIONS**

- **Approuve** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 et affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Budgets	Fonctionnement	Investissement			Affectation de l'excédent de fonctionnement	
	Résultat définitif (à affecter)	Résultat de clôture (a)	Restes à réaliser (b)	Résultat définitif (a+b)	Obligatoire en investissement	du solde disponible : en fonctionnement
Principal	331 326.06	641 542.94	- 786 250.88	- 144 707.94	144 707.94	186 618.12
Bâtiments	1 156 962.63	1 632 528.39	- 2 726 300.27	- 1 093 771.88	1 093 771.88	63 190.75
Tic	109 944.29	67 909.71	- 67 909.71	0.00		109 944.29
Terrains	-	2 984 322.72		2 984 322.72		-
Assainissement	852 273.97	3 573 136.09	- 3 573 302.64	66.04		852 273.97
Eau potable	404 483.90	420 060.48	- 472 186.75	- 52 126.27	52 126.27	352 357.63

1 C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :

Budget Principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 732 139.50 euros ;
Recettes : 2 732 139.50 euros ;

Section d'investissement :

Dépenses : 1 994 225.52 euros ;
Recettes : 1 994 225.52 euros ;

Budget annexe Bâtiment :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 436 190.75 euros ;
Recettes : 1 436 190.75 euros ;

Section d'investissement :

Dépenses : 4 652 600.27 euros ;
Recettes : 4 652 600.27 euros ;

Budget annexe Terrains :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 16 326 770.66 euros ;
Recettes : 16 326 770.66 euros ;

Section d'investissement :

Dépenses : 13 106 769.29 euros ;
Recettes : 13 106 769.29 euros ;

Budget annexe Tic :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 121 944.29 euros ;
Recettes : 121 944.29 euros ;

Section d'investissement :

Dépenses : 67 909.71 euros ;
Recettes : 67 909.71 euros ;

Budget annexe Assainissement :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 451 842.46 euros ;
Recettes : 1 451 842.46 euros ;

Section d'investissement :

Dépenses : 3 985 136.09 euros ;
Recettes : 3 985 136.09 euros ;

Budget annexe Eau potable :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 411 659.77 euros ;
Recettes : 411 659.77 euros ;

Section d'investissement :

Dépenses : 924 269.52 euros ;
Recettes : 924 269.52 euros ;

2A - ADHESION A L'ASSOCIATION S3PI

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à adhérer à l'association S3PI en 2026.

2B - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION PALME

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à renouveler l'adhésion à l'association PALME en 2026.

2C - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION NFI

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à renouveler l'adhésion à l'association NFI en 2026.

2D - LOYER A TITRE GRACIEUX A L'ASSOCIATION RESEAU ENTREPRENDRE ARTOIS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer un bail civil avec l'association Réseau entreprendre Artois pour un loyer à titre gracieux représentant une aide de l'ordre de 1 750 € pour les six premiers mois de l'année 2026.
- **Autorise** le Président à signer un bail avec l'association Réseau entreprendre Artois pour un loyer à titre gracieux de 13 m² dans le futur bâtiment Motylus représentant une aide de l'ordre de 1 300 € pour les six derniers mois de l'année 2026.

3 - VENTE D'UNE PARCELLE A MCC POUR L'IMPLANTATION DE BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente du terrain d'une superficie d'environ 10 606 m², situé Avenue de Sofia à Billy-Berclau correspondant aux parcelles cadastrées AS 422 et AS 376p au prix de 35 € H.T./m² à la société MCC développement ou toute société la représentant pour porter ce projet.
- **Autorise** la signature d'une promesse de vente pour la parcelle de 4 784 m², situé Avenue de Sofia à Billy-Berclau correspondant aux parcelles cadastrées AS 422 et AS 376p au prix de 35 € H.T./m² à la société MCC développement ou toute société la représentant pour porter ce projet,
- **Précise** que les vente des parcelles devront être signées avant le 30 juin 2027.
- **Précise** que l'acte de vente et les avant contrats seront signés à l'étude Confluence à Haines-les-La Bassée

4 - EXTENSION DE LA SOCIETE PROFORM : VENTE D'UNE PARCELLE DE 5 000 M²

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de la parcelle cadastrée AC n°734P sur Douvrin d'une superficie d'environ 5 000 m² auprès de la société Proform ou tout investisseur ou crédit bailleur désigné par Proform pour porter cette opération immobilière au prix de 30 €/m² H.T.,
- **Réserve** sous promesse d'achat la parcelle cadastrée AC n°734P sur Douvrin d'une superficie d'environ 12 000 m² auprès de la société Proform ou tout investisseur ou crédit bailleur désigné par Proform pour porter cette opération immobilière au prix de 35 €/m² H.T., la date limite de cette promesse d'achat est fixée au 31 décembre 2029
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et de prévente.
- **Précise** que l'acte de vente et les avant contrats seront signés à l'étude Confluence à Haines-les-La Bassée

5 - MAINTIEN ET MODERNISATION DU KARTING : SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE KLL

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer un bail emphytéotique avec la société KLL LOISIRS ou toute société à lui substituer, dont la durée de 18 ans débutera à compter du 1^{er} avril 2026 au plus tard
- **Précise** que le bail dérogatoire initial prendra fin au plus tard le 31 mars 2026,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude TSD Notaires, située au 14, rue du vieux Faubourg à Lille

6 - RECYCLAGE DU FONCIER DE LA FRANÇAISE DE MECANIQUE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'EPF POUR LES TERRAINS CENTRE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Sollicite** l'Etablissement Public Foncier de Hauts de France pour qu'il intervienne selon les modalités définies dans la convention opérationnelle dont le projet est annexé ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention opérationnelle et les avenants qui pourraient y être rattachés, ainsi que tous les documents en découlant ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition par laquelle l'EPF transfère la gestion du tout ou partie des terrains au SIZIAF, ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

7 - VENTE DU SIEGE DU SIZIAF AU SIVOM DE L'ARTOIS

Considérant que Monsieur Philippe Drumez ne participe pas au vote de par sa fonction de Président du SIVOM de l'Artois,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés :

- **Autorise** le Président à vendre l'immeuble immobilier implanté sur les parcelles AH 273 sur Douvrin et AO294 et AO6 sur Billy-Berclau au prix de 444 015 € H.T. au SIVOM de l'Artois.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

 Le Président
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

André KUCHCINSKI